

Les Maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne

- > Justice de proximité
- > Informations gratuites sur vos droits
- > Accueil et écoute des victimes

Pour plus d'informations
www.cdad-hautegaronne.justice.fr



Maison de justice et du droit de La Reynerie

LES PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES

Les consultations d'avocats :

• **Avocats généralistes :**

Les lundis et mardis de 13 h 30 à 16 h 30,
le vendredi de 9 h à 12 h.



Permanence avocat en langue
des signes. Sur rendez-vous,
le 2^e mardi de 13 h 30 à 16 h 30.

Par SMS ou IMO : 06 89 99 69 48

Par courriel : secretariat@interprets.fr

Par skype : interprets@hotmail.com

• **Avocats spécialisés :**

> **droit du travail :**

Le 1^{er} lundi du mois de 13 h 30 à 16 h 30.

> **droit des étrangers :**

Le 2^e jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30.

Les permanences d'information
juridique spécialisées :

• **Maison des droits des enfants et
des jeunes (MDEJ)**

Les mercredis de 13 h 30 à 16 h 30 (droits
des mineurs et jeunes majeurs).

• **Agence Départementale d'Information
sur le Logement (ADIL) :**

Le 2^e vendredi du mois de 9 h à 12 h
(charges locatives, dépôt de garantie ou
caution, accession à la propriété...).

• **Permanence d'information et de soutien
aux tuteurs familiaux (ISTF) :**

Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9 h à 12 h
(mesures de tutelle, curatelle et sauvegarde
de justice).

LE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

• **Conciliateur de justice :**

Les 1^{er}, 3^e et 5^e jeudis du mois de 14 h
à 17 h (petits litiges civils).

• **Délégué du défenseur des droits :**

Le mercredi de 9 h 30 à 15 h 30,
le jeudi de 9 h à 16 h.
Litiges entre particuliers et administrations,
défense des droits de l'enfant et
lutte contre les discriminations.

L'AIDE AUX VICTIMES

• **France Victimes 31 :**

Les lundis matin, mardis matin, mercredis,
jeudis et vendredis (soutien aux victimes,
information sur leurs droits et accompagnement).

Toutes ces permanences sont sur rendez-vous

2, impasse Abbé Salvat - 31100 Toulouse - Tél. : 05 61 43 06 94 - Fax : 05 34 56 80 91
Accès métro : ligne A - station Reynerie

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Maison de justice et du droit de Tournefeuille

LES PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES

Les consultations d'avocats :

• **Avocats généralistes :**

Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 16 h 30.

• **Avocats spécialisés en droit du travail :**

Le 2^e lundi du mois de 13 h 30 à 16 h 30.

Les permanences d'information
juridique spécialisées :

• **Maison des droits des enfants et
des jeunes (MDEJ)**

Les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9 h à 12 h
(droits des mineurs et jeunes majeurs).

• **Agence Départementale d'Information
sur le Logement (ADIL) :**

Le 1^{er} vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h 30
(charges locatives, dépôt de garantie ou caution,
accession à la propriété...).

• **Permanence d'information et de soutien
aux tuteurs familiaux (ISTF) :**

Les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9 h à 12 h
(mesures de tutelle, curatelle et sauvegarde
de justice).

LE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

• **Conciliateur de justice :**

Les mercredis et jeudis de 13 h 30 à 16 h 30
(litiges entre particuliers et administration,
défense des droits de l'enfant et lutte contre
les discriminations).

• **Délégué du défenseur des droits :**

Mercredi (litiges entre particuliers et
administration, défense des droits de l'enfant
et lutte contre les discriminations).

L'AIDE AUX VICTIMES

• **France Victimes 31 :**

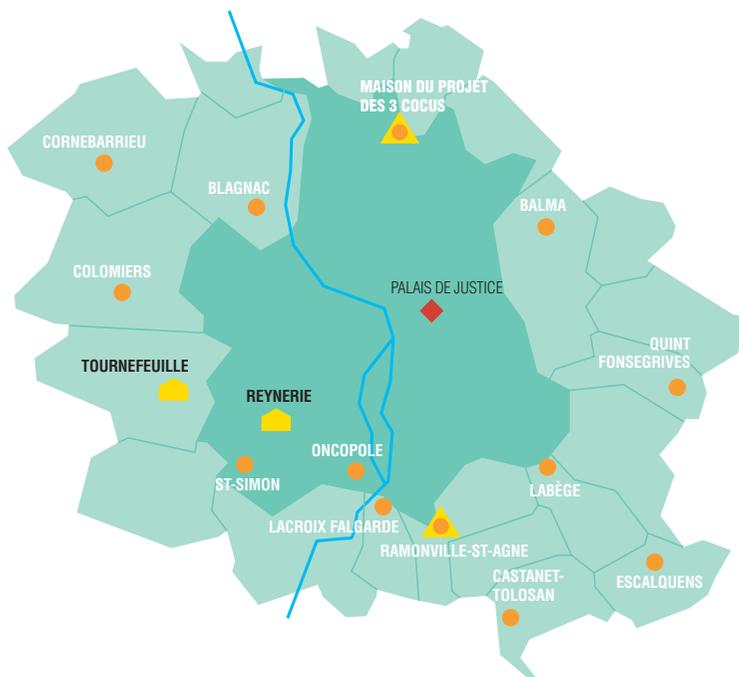
Les lundis matin, mardis, et jeudis (soutien
aux victimes, information sur leurs droits
et accompagnement).

Toutes ces permanences sont sur rendez-vous

7, rue Paul Valéry - 31170 Tournefeuille - Tél. : 05 61 78 69 18 - Fax : 05 61 78 69 38
Bus : 21, arrêt : gymnase ou quartier de la Paderne

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne



Les maisons de justice et du droit (MJD) sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information gratuite et confidentielle sur les droits et obligations de chacun. Les agents d'accès au droit assurent quotidiennement un accueil, et des permanences sont organisées autour des thèmes de la vie quotidienne (droit de la famille, du logement, du travail, de la consommation...). En outre, les MJD assurent une présence judiciaire de proximité et favorisent l'aide aux victimes. Enfin, des modes alternatifs de règlement des différends s'y déroulent.

Ces services sont proposés avec le soutien financier de l'État, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et en partenariat avec les professionnels du droit et le secteur associatif.

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne

Palais de Justice - 2 allées Jules Guesde
31068 Toulouse cedex 7
www.cdad-hautegaronne.justice.fr